

Le COUCOU de Dessenheim

D'r Dassamer Kückück

Le Mot du Maire

La salle polyvalente de l'association Sports et Loisirs a donné lieu à deux avis défavorables émis par la commission de sécurité de l'arrondissement de Colmar-Ribeauvillé en 2015 et 2018.

Le permis de construire et l'autorisation de travaux ont été délivrés le 27 mars 2019, assortis d'un échéancier fixé en lien avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) qui imposait une 1^{ère} phase de travaux avant fin 2019.

En cas de non-réalisation des travaux, les conséquences peuvent conduire jusqu'à la fermeture totale de l'établissement. J'ai eu l'occasion de sensibiliser les responsables de l'association, tout au long de l'année, sur les risques liés au non-respect de cet échéancier.

A ce jour, la 1^{ère} tranche de travaux de mise en sécurité n'a pas été réalisée. Aussi, il m'appartient, en tant qu'autorité de police, d'en tirer les conséquences et de prendre position sur le maintien de l'ouverture de la salle au public. Je rappelle qu'en cas d'incident, la responsabilité pénale et civile du Maire et celle du Président de l'ASL peuvent être lourdement engagées.

Compte tenu de l'importance de cette salle pour la vie locale, une fermeture définitive me semble dans l'immédiat difficilement envisageable, car elle pénaliserait en premier lieu les associations sportives qui l'utilisent quotidiennement.

Mais se pose inévitablement la question des manifestations festives, telles que le carnaval, accueillant un public conséquent et des catégories vulnérables (enfants, jeunes, aînés) et associées parfois à des dangers avérés (alcool...).

Depuis 2015, des mesures préventives renforcées ont été mises en œuvre pour la sécurité du public lors du carnaval. Mais compte tenu de l'état du dossier en février 2020 (5 ans d'avis défavorable et 1 an de permis sans travaux), la plus grande prudence s'impose.

Aussi, après réflexion et consultation de la préfecture, du SDIS et bien entendu du Conseil Municipal, j'ai pris la décision de ne pas délivrer d'autorisation pour l'utilisation de la salle pour les festivités de carnaval en 2020.

C'est une décision lourde, car je sais combien le carnaval est un évènement incontournable dans la vie de notre village. J'ai toujours eu à cœur de défendre le tissu associatif et l'animation locale qui concourent pleinement à l'intérêt général. Mais il est à présent question d'un intérêt encore supérieur, celui de la sécurité des usagers.

Je souhaite vivement qu'après cette parenthèse, le traditionnel carnaval de Dessenheim connaisse un nouveau développement, dès lors que cette obligation liée à la sécurité aura pu être satisfaite.



COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 24 OCTOBRE ET 12 DECEMBRE 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Alexis CLUR, Maire. Etaient excusées pour le 24 octobre : Patricia ESCAMILLA, Isabelle GREACKER et Laurence STOELTZLEN.

▪ FINANCES

Concessions cimetière et columbarium : Le Conseil maintient pour 2020 les tarifs appliqués en 2019. Concernant le columbarium et le jardin du souvenir, un règlement intérieur a été mis en place.

Location de la chasse communale : Le Conseil Municipal décide d'augmenter pour 2020 les loyers de chasse de 1,66 % selon l'indice national des fermages.

Demande de subvention MAM « Les Petits Loups » : L'association « Les Petits Loups » sollicite la commune pour une subvention. Considérant l'utilité de son activité, le Conseil Municipal attribue une aide exceptionnelle de 2 000 €.

Animations extra scolaires / ASL Basket : La commune versera au total une subvention de 2 080 € à l'ASL Basket dans le cadre des animations extra-scolaires.

Dépenses fêtes et cérémonies : La trésorerie demande désormais aux collectivités de préciser, par délibération, le détail des dépenses à imputer au compte « fêtes et cérémonies ».

▪ URBANISME

Plan local d'urbanisme intercommunal : Suite à l'arrêt des études liées à l'élaboration du PLUi, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de PLUi arrêté par la Communauté de Communes.

Zone artisanale : Le dossier en cours concernant l'aménagement de la voirie dans la zone artisanale ne peut être finalisé cette année, les crédits inscrits au budget 2019 étant insuffisants.

▪ AFFAIRES RURALES

Location de terres communales « non agriculteur » : Suite au décès de Mme Gérardine DIRRINGER, le bail a été transmis à son fils, M. Christian DIRRINGER.

Travaux d'enfouissement de conduites : Dans le cadre d'un projet d'irrigation, M. Eric WILLIG sollicite l'autorisation pour des travaux d'enfouissement dans le secteur du canal du Rhône au Rhin. Les documents remis par l'intéressé étant incomplets, le Conseil Municipal demande à M. WILLIG de déposer un nouveau dossier.

Litige Commune / Mme BUCHER Dominique/SCEA RCA BUCHER : Conformément à la demande du tribunal paritaire des baux ruraux, le Conseil Municipal a délibéré une nouvelle fois sur le litige en cours. Le Conseil réitère sa décision du 28 mars 2019 sollicitant la résiliation du bail en cours pour les terres communales concernées.

▪ TRAVAUX ET AFFAIRES TECHNIQUES

Travaux de réhabilitation de la mairie :

- Lot n°02 gros-oeuvre : + 594 € TTC
- Lot n°10 électricité courants forts et faibles : + 2 273 € TTC

- **Travaux hors marché :**

- Structure boîte aux lettres et panneau d'affichage : 8 520 € TTC (entreprise LIDY)
- Cheminement pour réseaux secs : 632 € TTC (entreprise VINCENTZ)
- Protection dauphins et tuyaux : 1 627 € TTC (NICOLAS Couverture)
- Fixation câbles et boîtiers téléphoniques : 1 316 € TTC (Orange)

Un contrat de maintenance pour l'ascenseur a été souscrit pour 1 656 € TTC (société Est Ascenseurs).

Cour de la mairie : Le portail et le poteau (rue de Balgau) ont été remis en état par les entreprises SCHATT et LC Bâtiment. Ces interventions, prises en charge par l'assurance, s'élèvent à 3 998 € TTC.

Elagage des arbres : L'entreprise Sylva Technic effectuera en janvier l'entretien de quelques arbres pour 2 784 € TTC (rues de Colmar, de Rustenhardt, arrière de l'église et aire de jeux).

Cimetière : L'entreprise Roth a déposé les tombes des anciennes concessions pour un montant de 4 515 € TTC.

▪ **DIVERS**

Location Maison Geiger – Avenant n°4 : M. VIARDOT et Mme PIERRE-JEAN ont sollicité la prolongation du bail de location jusqu'au 31 décembre 2019.

Mutualisation des assurances : Suite à la consultation lancée par la ComCom du Pays Rhin-Brisach dans le cadre de la mutualisation des contrats d'assurance, le montant à régler par la commune passe de 9 564 € à 4 884 € (toutes assurances confondues).

ComCom Pays Rhin-Brisach - Rapport annuel 2018 : La ComCom a transmis le rapport 2018 portant sur l'activité du service « assainissement ». Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Adjudication de bois : Le produit de la vente de bois pour cette année s'élève à 1 780 €.

Voeux 2020 : Compte tenu de la fin proche des travaux de réhabilitation de la mairie, la cérémonie des voeux sera remplacée par une inauguration qui aura lieu fin janvier / février.

Concours « Maisons Fleuries » Classement 2019

Fenêtre, balcon et terrasse

1. IMHOFF Benoît
2. DREYER Claude
3. DREYER Alexandre
4. KLEIM Joseph
5. LEHMANN Robert
6. IMHOFF Monique
7. JAGGY Jean-Claude
8. KAPPLER André
9. KRIEGEL Thierry
10. AMANN Paulette

Cour, mur et jardin

1. WILLIG Monique
2. HAULER André
3. Association Pêche
4. BLUMERT Claude
5. DELFOSSE Pascal
6. MAURER Antoine
7. DREYER Yvan
8. STATH Joseph
9. MEYER Lucien
10. BUCHER Martin

Mixtes, toutes catégories

1. BRUNNER Adrien
2. FULHABER Joseph
3. GRASS Vincent
4. WEISS Patrick
5. IMHOFF Jean-Paul
6. KETTLER Pierre
7. LIBMAN Jean-Philippe
8. AMANN Francis
9. KNÖPFLE Rüdiger
10. IMHOFF Jeannot

Espaces fleuris

1. FULHABER Joseph
2. GREACKER Marie-Rose

Encouragement

BRUENINGS Mario



ACTUALITES

Ecole Maternelle Inscriptions



Les inscriptions à l'école maternelle (pour les enfants nés en 2017 et les nouveaux arrivants dans le village) auront lieu au printemps.

Le Directeur n'ayant pas connaissance de tous les enfants nés en 2017, suite à des départs ou arrivées dans le village, veuillez prendre contact avec lui pour « pré-inscrire » votre enfant par téléphone au **03 89 58 30 44**.

Merci d'avance.

HARMONYA Massages



HARMONYA massages vous accueille au **5, rue de Rustenhardt à DESSENHEIM** et vous propose différentes prestations : massages bien-être, soins énergétiques et harmonisation globale.

Plus de renseignements sur le site <http://www.massages-harmonya.com> ou sur Facebook : harmonya massages
Téléphone : **06 62 40 32 38**

Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur



La Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach et la Fédération des Foyers-Clubs d'Alsace organisent, pour les personnes de 17 ans ou plus, le stage théorique du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) du **18 au 25 avril 2020** à la salle des associations de **Biesheim**.

Renseignements et inscriptions au **03 89 72 02 33** ou sur animations@paysrhinbrisach.fr

Salon Formation Emploi Alsace 2020



La Chambre de Commerce et d'Industrie organise la 42^{ème} édition du **Salon Formation Emploi Alsace**, les **24 et 25 janvier 2020**, au Parc des Expositions de Colmar.

Vous êtes à la recherche d'un emploi, d'une place d'apprentissage ? Vous souhaitez intégrer une formation, apprendre un métier, monter votre propre affaire ou vous reconvertir ?

Ce salon est le lieu idéal pour entrer directement en contact avec les entreprises et les écoles en recherche de candidats. De nombreuses entreprises alsaciennes mais aussi allemandes seront à nouveau présentes pour recruter leurs futurs collaborateurs.

Cet événement sera aussi l'occasion d'assister à des conférences et de participer à des ateliers autour de la recherche d'emploi et de formation.

**Le Maire, les Adjointes
et le Conseil Municipal
vous souhaitent de
joyeuses fêtes de
fin d'année et
vous adressent
leurs meilleurs
vœux pour
2020 !**

